ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taxe professionnelle

Question écrite n° 6855

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, Þur la necessite de proceder a l'informatisation des matrices et des elements pris en compte pour le calcul des bases de la taxe professionnelle, comme cela se pratique deja en matiere de fiscalite locale pour l'etablissement et le traitement de la taxe d'habitation. En effet, une telle mesure permettrait, non seulement d'apprehender plus rapidement la realite de l'activite economique, mais egalement de donner aux communes et aux elus locaux des informations plus precises pour l'elaboration de leur politique fiscale et l'evaluation des ressources financieres dont ils peuvent disposer. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour cette indispensable modernisation du service public.

Texte de la réponse

Reponse. - Un systeme informatise de gestion de la taxe professionnelle, permettant de calculer les bases et les cotisations et d'editer les roles et avis d'imposition, a ete experimente en 1988 dans quelques departements. Ce systeme sera progressivement generalise a l'ensemble du territoire. Il est toutefois precise a l'honorable parlementaire que les collectivites locales disposent d'ores et deja des donnees necessaires a la determination de leur politique fiscale. Ces informations, determinees chaque annee par les services fiscaux, leur sont adressees par l'intermediaire des services prefectoraux au moyen des etats nos 1259, 1253 et 1259 ter. Les etats nos 1259 et 1253 permettent a la collectivite d'apprecier l'evolution globale des bases d'imposition de chacune des quatre taxes directes locales. L'etat no 1259 ter, quant a lui, traduit taxe par taxe l'evolution des bases d'imposition entre l'annee precedente et l'annee en cours en distinguant entre les variations nominales et celles qui sont dues aux modifications de volume physique de la matiere imposable.

Données clés

Auteur : M. Rimbault Jacques
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6855
Rubrique : Impots locaux
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3699